

## FICHE DE SYNTHÈSE – REGISTRE ACCESSIBILITE

### Introduction

Ce document répond à l'obligation des OF-CFA, en tant qu'ERP, de communiquer sur le niveau d'accessibilité des prestations proposées sur nos 4 campus.

Il a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'établissement et de ses prestations.

Les établissements de catégorie 5 peuvent rendre l'ensemble de leurs prestations accessibles dans une partie seulement du bâtiment. Il est également possible de proposer des mesures de substitution pour certaines prestations et type de handicap.

Pour les organismes de formation, sont classés en catégorie 5 les établissements qui ont une capacité d'accueil du public inférieure à 200 personnes (à un même moment, et n'incluant pas le personnel de l'organisme).

L'accessibilité des bâtiments est de la responsabilité des propriétaires, sauf indications contraires dans le bail. L'accessibilité des prestations et services, donc des formations, est de la responsabilité de l'organisme de formation ou du CFA.

*Textes de référence :*

- *Décret du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public*

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/3/28/LHAX1702913D/jo/texte>

- *Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité*

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/19/LHAL1614039A/jo/texte/fr>

### Sommaire

1. Fiche d'identité de l'établissement
2. Accessibilité de l'établissement
3. Accessibilité des prestations

Annexe 1 : Fiche de synthèse – diagnostic d'Accessibilité

Annexe 2 : La plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées »

Annexe 3 : Attestation de formation Référent Handicap (Externe cf serveur)

## 1. Fiche d'identité de l'établissement

**Nom de l'établissement :** Campus de La Valette – B2H83 La Valette

**Adresse de l'établissement :**

Bâtiment principal (LV1) : rue L. Schwartz – Centre Hermès, Parc Valgora – Bât 2 – 83160 La Valette-du-Var

Bâtiment 2 (LV2) : 3 rue Lice des Adrets – Parc Valgora – 83160 La Valette-du-Var

**Nom du Responsable de Campus :** Laurent PARENTI

**Site web :** [www.my-bs.fr](http://www.my-bs.fr) / [www.my-bt.fr](http://www.my-bt.fr)

**SIRET :** 818 392 227 000 26

**Activité :** formation professionnelle en alternance, initiale et formation continue

**Représentant :** Michaël AMOUYAL

**L'établissement fait-il partie de la 5ème catégorie :** OUI NON

**Effectif de l'ERP :**

Personnel : 7

Public : 127 en alternance

Total : 134

**L'ERP possède plusieurs niveaux (étages et/ou sous-sol) :** OUI NON

**Un document tenant lieu d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été établi :** OUI NON

Si oui à quelle date :

**Existe-il un registre de sécurité :** OUI NON

## 2. Accessibilité de l'établissement

L'OF-CFA My BS – My BT Campus de La Valette occupe des locaux situés au sein du Parc tertiaire du Valgora.

Concernant l'accessibilité du bâtiment, se référer à Annexe 1 **Fiche de synthèse – diagnostic d'Accessibilité.**

L'établissement est accessible partiellement :

- les sanitaires ne sont pas conformes aux normes PMR au sein des bâtiments LV1 et LV2.

Les actions mises en œuvre dans l'établissement en faveur de l'accueil des personnes handicapées :

- Recherche de nouveaux locaux

## 3. Accessibilité des prestations

Les prestations proposées par l'établissement :

Le campus de La Valette dispense des formations longues en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) et par voie scolaire, du BTS au BAC+5 issues du secteur tertiaire et spécialisées dans les filières suivantes :

- Administrative et Ressources Humaines
- Commerciale, Marketing Communication et Management
- Communication
- Informatique

Il peut également accueillir des actions de formation dans le cadre de la formation continue.

Pour s'informer sur les prestations proposées : site internet, accueil téléphonique, accueil sur place sur RDV.

Une aide peut être disponible à la demande. Les demandes particulières sont à exprimer auprès du Référent Handicap qui étudiera les possibilités d'adaptation en fonction du type de handicap.

Le personnel fixe et les formateurs sont sensibilisés à l'ensemble des types de handicap et des points de repère sur les comportements à adopter pour garantir un accès du public à l'établissement (cf Annexe 2).

Un Référent Handicap est formé à l'accueil et à l'accompagnement des personnes handicapées (cf Annexe 3).

**Nom de la Référente Handicap :**

**Laurent PARENTI**

**[l.parenti@my-bs.fr](mailto:l.parenti@my-bs.fr)**

**04.84.32.63.26. | 06.17.34.46.09.**

Le Référent Handicap est l'interlocuteur privilégié pour les apprentis, leurs familles et leurs employeurs, les équipes pédagogiques et le cas échéant pour les services d'accompagnement.

Il accompagnera les apprentis tout au long de leur parcours, avant et pendant la formation, dans le respect de la confidentialité des informations fournies :

- il accueille et informe le public,
- il contribue à l'identification d'éventuels besoins particuliers,
- il facilite la mobilisation de moyens de compensation
- il veille au bon déroulement de la formation et participe au suivi du parcours de formation
- il veille à l'aménagement des épreuves liées au diplôme ou titre préparé.

Différentes adaptations du parcours de formation sont envisageables :

- soutiens pédagogiques,
- aides humaines, techniques, financières...
- aménagement du poste de travail,
- aménagement des conditions de passation des examens,
- aménagement des parcours (durée, temps partiel...),
- demandes d'accompagnements,
- interventions de spécialistes/experts pour évaluer les besoins,
- etc.

FICHE SYNTHESE

ACCESSIBILITE DE L'ETABLISSEMENT



	Les bâtiments et tous les services proposés sont accessibles à tous : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
	Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap :

<b>Le personnel est sensibilisé.</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.  
*La plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées » est régulièrement communiquée au personnel.*

<b>Le personnel est formé.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------------	-------------------------------------	--------------------------

C'est-à-dire que le personnel que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

<b>Le personnel sera formé.</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
---------------------------------	--------------------------	--------------------------



~~Matériel adapté~~ - Pas de matériel adapté :

	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Le matériel est entretenu et réparé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le personnel connaît le matériel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Contact :

Le Référent Handicap est l'interlocuteur privilégié : Laurent PARENTI



[l.parenti@my-bs.fr](mailto:l.parenti@my-bs.fr)

**CERTAINES PRESTATIONS NE SONT PAS ACCESSIBLES**

Les sanitaires dans le bâtiment LV1

Ces services ne sont pas accessibles aux PMR. Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation : **Oui**  **Non**

## Annexe 1 : Fiche de synthèse – Diagnostic d’Accessibilité

Elaboré à partir du modèle disponible sur le site du gouvernement [ecologie.gouv.fr](http://ecologie.gouv.fr)

**Site visité :** Campus de La Valette – B2H83 LA VALETTE

**Activité du site :** OF – CFA / My Business School (My BS) et My Business Training (My BT)

**Date de la visite d’origine :** 14/06/2021 **Date de mise à jour :** 24/04/2026

**Point de contact établissement :** Laurent PARENTI

**Point de contact entreprise :** Laurent PARENTI

**Visiteurs :** Florence COURNIER

Avez-vous un stationnement propre à l'établissement ?	Non.
Des marches permettent-elles d'accéder à l'établissement ?	Oui. Une rampe d'accès est située à l'arrière du bâtiment.
La largeur de la porte d'entrée est-elle supérieure à 80 cm (passage utile de 77 cm) ?	Oui.
Si vous avez une porte vitrée, celle-ci est-elle bien repérée par une personne malvoyante ou une personne distraite, par exemple avec 2 bandes de couleur ?	Oui.
Le mobilier faisant office d'accueil ou de caisse dispose-t'il d'une partie abaissée d'au moins 60 cm de large sur 70 cm de haut et 30 cm de profondeur ?	Non. Accueil sur rendez-vous.
A l'accueil, les personnes en fauteuil roulant comme les personnes valides ont-elles la possibilité de prendre connaissance du prix des articles ?	Non Concerné.
L'éclairage est-il suffisant ?	Oui.
Les portes ont-elles toutes une largeur supérieure à 80 cm (passage utile de 77 cm) ?	Oui.

La poignée de la porte peut-elle être manœuvrée sans effort en position « assis » ou « debout » par une personne qui a des difficultés à saisir et à faire un geste de rotation du poignet ?	Oui.
Les portes (ou leur encadrement) ainsi que leur dispositif d'ouverture (poignée ou autre) présentent-ils un contraste visuel par rapport à leur environnement ?	Oui.
Un espace de manœuvre suffisant existe-t-il, de part et d'autre de la porte d'entrée et de celles desservant des locaux où l'utilisateur est amené à se déplacer seul ?	Oui.
La ou les allées principales de l'établissement (allant de l'entrée à la caisse, de l'entrée à la cabine d'essayage ou de l'entrée aux sanitaires adaptés) sont-elles libres de tout obstacle au sol, avec une largeur supérieure à 1,20 m ?	Non.
Les autres allées ont-elles une largeur minimum de 1,05 m au sol et de 90 cm à partir de 20 cm au-dessus du sol (60 cm pour les restaurants) ?	Oui.
La circulation est-elle bien libre de tout obstacle latéral (maxi. 15 cm) et en hauteur (au moins à 2,20 m de haut par rapport au sol) ?	Oui.
Le cheminement dispose-t-il d'un éclairage suffisant sans zone d'ombre ?	Oui.
Le cheminement dispose-t-il d'une différence de couleurs et de repères tactiles (différence de revêtement par exemple) avec ses abords ?	Oui.
Le cheminement présente-t-il une rupture de niveau de plus de 40 cm de haut à moins de 90 cm d'un de ses bords ?	Non.
A l'intérieur de l'établissement, y a-t-il un escalier ?	Non.
Mettez-vous à disposition de vos clients une cabine d'essayage ou de soins ?	Non concerné.
Mettez-vous à disposition de vos clients une cabine de douche ?	Non concerné.
Mettez-vous à disposition de vos clients des WC ?	Oui mais non accessible aux PMR.

Particularités du campus :

Il est composé de 2 bâtiments distincts situés au sein du Parc Valgora :

LV1 : ce bâtiment est accessible sauf les WC pour les PMR

LV3 : ce bâtiment est accessible

L'ensemble des prestations et services proposés par le campus de La Valette sont accessibles.

## Annexe 2 : Plaquette web Bien accueillir les PS

### Bien accueillir les personnes handicapées

#### I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

#### II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

##### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



#### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

#### III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

##### A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

##### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.



#### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

##### B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

##### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;



#### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

#### IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



##### A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

##### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- + Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- + Le repérage dans le temps et l'espace ;
- + L'utilisation des appareils et automates.

#### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

##### B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

##### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important ;
- + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- + La communication.

#### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :  
APAJH, COCE, CEFPSAA, CEGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAI, UMH, UNAPEI.